L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 16 AOUT 1878. 51me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI 16 AOUT 1878.

Justice dans la critique.

Une épidémie partout est chose déplorable, mais particulièrement dans une ville populeuse où beaucoup de gens comptent sur leurs travaux quotidiens pour avoir le moyen de vivre. Si ces travaux cessent, que feront les journaliers qui y étaient employés? C'est là une difficulté indéniable et qui peut faire et qui fait certainement plus de victimes que la maladie elle-même. On a beau dire: cette entreprise est dangereuse pour la santé publique, il faut la faire cesser. La prudence le veut ainsi. D'accord, mais que deviendront ceux que l'entreprise signalée occupait? Y a-t-il d'autres entreprises plus saines auxquelles ils puissent demander le travail et le salaire qui leur font besoin? Non, cette ressource manque ici et manquerait partout, car tout établissement est fondé sur des combinaisons fixes, d'opérations et de frais. Il ne peut aller au delà sous peine de périclitation et de ruine. Ce serait bien pire si par des calculs imprudents l'établissement venait à tomber lui-même.

On cherche à remédier à cela d'une manière indirecte en reprochant aux autorités municipales de n'avoir pas multiplié les travaux publics pour assainir la ville et la mettre en état de résister à l'action des maladies locales dont on attribue la cause à des éléments d'infection, qui de tout temps néanmoins ont existé ici, et qui existeront toujours plus ou moins, quoiqu'on fasse, car ces éléments tiennent à la nature de notre climat et de notre sol, et si l'on avait recours, dit-on, à ces moyens d'assainissement, les travailleurs seraient occupés et la ville plus à même de braver avec succès les atteintes du fléau. Partant de là, on fait à l'administration une guerre impitoyable, injuste, et l'on tourne contre elle-même le bien qu'elle a fait ou qu'elle a essayé de faire. On lui impute à crime d'avoir adopté pour l'exécution des travaux d'entretien un système qui n'était pas nouveau cependant et qui a été antérieurement employé avec grand succès sous tous les rapports, sous le rapport de l'économie principalement.

Tous les hommes un peu versés dans les affaires administratives de la ville savent que le système des contrats, appliqué à l'exécution des travaux publics, est le plus satisfaisant de tous. Les contrats sont adjugés aux entrepreneurs qui offrent à la fois les meilleures garanties pour l'accomplissement de leurs obligations et les conditions les plus avantageuses d'économie pour la ville.

Nous n'écrivons pas ces lignes pour avoir simplement un sujet de discussion et pour nous procurer le maigre plaisir de les écrire. Tous nos lecteurs savent que nous n'hésitons jamais à censurer les autorités quand elles nous fournissent une sérieuse occasion de le faire. Nous croyons en outre avoir quelque droit à la confiance de nos souscripteurs, mais c'est justement parce que nous nous sommes toujours interdit la discussion de sujets prêtant plus à la passion qu'à la raison, que voulant ne pas nous écarter de cette voie loyale, nous refusons de faire chorus aujourd'hui aux mécontentements et aux dénonciations qui n'ont d'autre cause que la difficulté sanitaire de la situation. Cette situation est très malheureuse, nous en convenons, mais nous ne pouvons en rendre l'administration responsable.

Nous avons, dans notre numéro d'hier, signalé un fait de négligence qui a coûté cher à un honorable négociant de cette ville. Ce négociant attribue à une allée mal nettoyée la mort d'une personne de sa famille. Mais nous n'avons pas pris un fait malheureux pour un thème général de diatribe contre les autorités de la ville. Nous ne leurs reprochons pas d'avoir employé des entrepreneurs qui ont négligé de faire nettoyer les rigoles des quartiers éloignés du centre, car en vérité, il nous paraît impossible d'entretenir, dans un bon état d'assainissement, sur un terrain plat comme le nôtre, un périmètre qui s'étend des casernes à la limite supérieure de Carrollton et du fleuve au Bayou St. Jean et au côteau de la métairie.

C'est trop grand, décidément trop grand et les ressources des plus riches villes du monde n'y suffiraient pas. Nous ignorons quelles autorités eussent trouvé le moyen de faire nettoyer tant de rigoles, de ménager la pente de tant d'égoûts et d'exécuter le curage de tant de canaux, avec les forces financières seules dont l'administration pouvait disposer pour le département de la voirie. Il aurait fallu pour cela des autorités herculéennes et le temps des fables est passé.

Mais rappelons un peu le temps, qui n'est pas encore bien loin de nous, où la ville était gouvernée par des autorités républicaines, autorités qui dépensaient, pour le chapitre dont nous nous occupons, juste cinq fois autant que celles d'aujourd'hui. Avons-nous souvenance que les West, les Cockrem et les Lewis fissent le charme des habitants de notre ville en leur offrant chaque matin un tableau de rues et de places digne par sa propreté d'être donné comme modèle? Que de plaintes alors et que de dénonciations! Avec un budget de $1,500,000, cependant, uniquement consacré à la voirie, on eut pu faire mieux, beaucoup mieux, surtout à une époque où l'on n'avait pas englobé dans les limites de la ville, les deux districts les plus éloignés du corps de la place.

Heureusement pour ces voraces des deniers municipaux, ils n'eurent ni à faire face aux nécessités de salubrité requises en temps de maladies endémiques, ni à combattre la fièvre jaune. Heureusement le fléau qui nous visite actuellement fut épargné à la population de notre ville, mais on voudra bien convenir que si ce fléau nous fut épargné, cet avantage ne fut pas dû à l'administration d'alors qui n'avait pris aucune mesure pour un cas pareil et qui eût été dans l'impuissance d'en prendre si le cas se fut présenté. Elle eut été plus incapable que l'administration actuelle, car le temps où s'exécutaient tant de dilapidations financières et nous ajouterons le temps où ces dilapidations s'exécutaient impunément et sans limite, était aussi celui où la municipalité payait tout en papiers, en certificats, en scrips ou ne payait pas du tout. A-t-on donc oublié ce temps-là? A-t-on donc oublié les saturnales financières et administratives qui nous ont valu l'abandon de nos places publiques sans barrières, l'abandon de nos rues sans pavés et l'abandon de nos avenues sans ombrage? A-t-on donc oublié le temps où l'assessment était porté à 135 millions, bien qu'il n'en valût que la moitié, et où la taxe était portée à 3 0/0 sur un revenu absent, ce qui donnait lieu à ces poursuites scandaleuses, sources de tant de biens et de fortunes pour les officiers prévaricateurs de cette époque?

C'est ce temps, d'exécrable mémoire, qui nous a valu aussi la dette énorme sous le poids de laquelle nous tâchons de nous soutenir, dette écrasante, frauduleuse pour les trois quarts, et qui nous met dans l'impossibilité d'opérer aucune amélioration vraiment utile, quelle qu'en soit la nécessité, dette que l'administration démocratique a mal fait d'accepter, parce qu'elle était tout à la fois une dette d'agiotage, en disproportion évidente avec nos ressources, et une dette dont aucun bénéfice n'est résulté pour les habitants, une dette enfin qui ne laisse pas à la ville un cent pour le consacrer aux travaux d'assainissements et autres qu'on reproche à l'administration de ne pas ordonner aujourd'hui dans l'intérêt de la santé publique.

C'est là l'unique faute qu'on puisse reprocher à cette administration, mais faute grave et qui jette dans l'ombre toutes les économies qu'elle a réalisées avec une persistance soutenue dans les dépenses générales de la ville. Cette faute lui en a fait commettre une autre plus grave encore, c'est de faire défendre devant les cours, aux frais du public et contre l'intérêt du public, des dettes radicales, sans titre honnête, contre les titres réputés sacrés de l'ancienne dette, dette dont l'administration aurait dû se servir pour résister aux autres et en libérer la ville, ou tout au moins pour en obtenir une bonne composition. Quant au système des contrats appliqué aux travaux publics, le système est bon et nous l'approuverons toujours.

Nous devons à l'obligeance de M. Albert Mayer représentant de l'ETOILE ROUGE le plaisir de pouvoir publier ce qui suit:

Le soulier qui sera tout à fait en vogue cet hiver c'est le *mirontou*, c'est un des articles qui se fabriquent en ce moment à Philadelphie. Spécialité de maison.

Une des grandes vogues, pour le mois d'octobre, sera l'escarpin *Bullier*, spécialement pour bals et soirées.

Viendront ensuite, comme modes, la botte russe, la pantoufle *Bernhardt* et *Kekisco*, en vogue au boulevard Parisien.

C'est une partie des articles en voie de fabrication, sur patrons français.

Les dames peuvent s'attendre à être chaussées cet hiver, comme elles ne l'ont jamais été et sous le rapport de l'élégance et sous le rapport de la solidité.

L'ETOILE ROUGE, sera donc le rendez-vous de l'élite de la population Louisianaise.

CHRONIQUE PARISIENNE.

On télégraphie de Paris au *Herald*:

Paris, 10 août.—L'événement de la semaine a été la grève des cochers de fiacre. Tout d'abord un quart seulement des cochers avait refusé le service; mais l'exemple fut bientôt suivi par tous les autres, et il devint impossible de trouver un fiacre. La ville est aussi triste et aussi tranquille que New-York le dimanche. Les cochers se font ces réflexions: Chacun a certains profits avec les visiteurs en ce moment à Paris, excepté les cochers de fiacre. Nous voyons les garçons des cafés et des restaurants faire fortune, tandis que pour nous, les années s'écoulent mois par mois sans que nous puissions mettre un sou de côté malgré l'affluence des visiteurs. Les servantes mêmes sont en grève. Les cochers ont donc le droit de faire de même, et voici leurs demandes:

1° Un supplément de nourriture pour les chevaux. De cette manière ils exigeront plus de travail de l'animal et en même temps mériteront les éloges des amis de la race chevaline.

2° Un franc de supplément par jour.

3° Le droit de débattre leurs conditions avec les voyageurs.

Il est probable qu'ils demanderont encore davantage, mais ce n'est déjà pas mal pour commencer. Quatre mille d'entre eux se sont réunis au cirque Fernando, jeudi soir, et ont résolu de maintenir la grève. Leurs discours ont été modérés. La police les surveille, du reste, de très près. Le gouvernement a l'intention de mettre fin à un tel état de chose en employant des soldats pour conduire les fiacres.

C'est là le germe d'une grande idée et les hommes ne manquent pas pour ce travail.

Il est probable que la chaleur excessive qui chasse le public vers les bords de la mer est cause aussi des histoires que l'on invente en ce moment. Paris a éprouvé une vive émotion en apprenant qu'une tentative d'assassinat avait eu lieu contre le prince de Bismark. On peut s'imaginer si cette nouvelle a attristé les Français.

Paris prépare déjà la grande fête qui aura lieu en septembre et à laquelle assisteront sans doute les souverains d'Autriche, d'Italie, de Belgique et de Hollande.

M. Ménier, député de Seine-et-Marne, a donné une grande fête, lundi dernier, à la commission américaine, dans sa magnifique campagne de Noisiel-sur-Marne. Deux cents Américains étaient présents.

La santé de Victor Hugo cause des craintes à ses amis. Il est en ce moment à Guernesey.

Le pape Léon XIII est gravement malade d'une cystite. L'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, va mieux.

La vente des bijoux de l'ex-reine Isabelle a produit 3,800,000 francs, et il lui reste encore quelques diamants.

L'ex-gouverneur Fairchild, dernier consul américain à Liverpool, est arrivé à Paris pour occuper le poste de consul-général des Etats-Unis. Il remplace le général Torbert qui part le 17 de ce mois. La colonie se propose de donner un dîner en l'honneur de ce dernier afin de lui témoigner son estime et ses regrets.

Le ministre Noyes est revenu à Paris, heureux de son succès devant le comité Potter.

M. Darwin, le grand biologiste, a été élu membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

Le gouvernement a autorisé le retour en France des restes de David, le grand peintre. David avait été membre de la Convention de 1793 et avait voté la mort de Louis XVI. Lorsqu'il est mort il y a 53 ans en Belgique, le gouvernement de la Restauration refusa de laisser rapporter son corps en France.

La cour de Paris vient de décider que les mariages de prêtres effectués pendant la Révolution de 1848 étaient illégaux.

Le gouvernement annonce que 29,500 prix seront accordés aux exposants. Dans ce nombre il y aura 2,600 médailles d'or, 6,400 médailles d'argent, 10,000 médailles de bronze et 10,500 mentions honorables.

LE GÉNÉRAL GRANT EN RUSSIE.—Londres, 10 août.—Le général Grant est arrivé le 30 juillet à Saint-Pétersbourg. Son départ de Stockholm a eu lieu au milieu d'un enthousiasme indescriptible. En arrivant dans la capitale russe, le général a été reçu par le ministre Stoughton. Un aide-de-camp du czar, le prince Gortschakoff et plusieurs autres personnages éminents de la cour se sont rendus de suite auprès du voyageur pour lui souhaiter la bienvenue au nom du czar.

Le jour suivant, le général a eu une audience du czar. Puis un yacht impérial l'a mené à Peterhof, le Versailles de Saint-Pétersbourg. Ce palais est situé à 15 milles environ de la capitale; on y jouit de vues admirables sur Cronstadt, le golfe de Finlande et Saint-Pétersbourg. Les grandes eaux ont joué en honneur de l'ex-président.

Le général a ensuite visité le grand vaisseau de guerre russe, le *Pierre le Grand*. La musique a joué les airs nationaux américains et il y a eu un salut de 21 coups de canon. Puis le yacht impérial a passé lentement devant la flotte russe de Cronstadt; les couleurs américaines ont été arborées.

80 bâtiments se trouvaient réunis à la fois, ce qui ne s'était pas présenté depuis longtemps. Le vapeur *Ladoga*, le plus vieux des navires russes, acheté en Angleterre en 1838; les plus nouveaux: les vaisseaux-torpilles; à côté d'eux le plus grand vaisseau, le *Pierre-le-Grand*, si remarquable par l'épaisseur de sa cuirasse et la force de son artillerie: tous étaient là. Voici la liste des bâtiments qui ont été passés en revue:

	Canons.	Hommes.
1 vaisseau cuirassé	4	250
3 frégates cuirassées	70	1500
4 frégates à tourelles	19	1600
3 batteries cuirassées	16	900
3 barques à tourelles	19	850
10 moniteurs	20	1010
1 frégate à hélice	12	500
5 corvettes à hélice	34	850
2 clippers à hélice	7	335
3 frégates à vapeur	7	600
3 vapeurs-croiseurs	20	550
En tout	240	7955

On pense à Saint-Pétersbourg que le général Grant partira pour l'Inde au mois de novembre.

ANNIVERSAIRE.—M. Olivier Blineau, qui fut long-temps le président respecté de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, étant mort le 16 août 1863, le drapeau de cette société sera, en signe de respect pour la mémoire de cet homme de bien, descendu à mi-mât, aujourd'hui jour anniversaire de sa mort.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 16 août.—Temps: clair ou partiellement couvert, vents variables, température à peu près stationnaire.

Température du 15 Août 1878.

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 h. du matin	78	26
Midi	89	32
3 P. M.	91	33
6 P. M.	85	30

La fièvre jaune.—Il est mort 17 personnes de la fièvre jaune et il y a eu 98 nouveaux cas, dans les vingt-quatre heures expirées hier à midi.

Le nombre de cas est, jusqu'à présent, de 794 et celui des décès de 210.

Noms des Morts:

Henry Wall, Nlle-Orléans, âgé de 4 ans et 3 mois, encoignure des rues Julia et [illegible].

[illegible] Rose, Indiana, âgé de 31 ans, Hôtel-Dieu.

Para Manala, Sicile, âgé de 58 ans, 292 rue Poydras.

Louise E. Soniat, Nlle-Orléans, âgée de 8 ans, 420 rue Carondelet.

Manie K. Donelson, Lne., âgée de 3 ans et 7 mois, encoignure des rues Coliseum et Euterpe.

John Warfield, Ky., âgé de 23 ans, 120 North Basin.

Pauline L. Garanflo, Nlle-Orléans, âgée de 4 ans et 9 mois, 224 rue Conti.

L. Harris, Pologne, âgé de 31 ans, 125 rue Girod.

Joseph Verdichizzi, Nlle-Orléans, âgé de 3 ans, encoignure Magnolia et Gravier.

Annie M. Smith, Nlle-Orléans, âgée de 3 ans, rue Claiborne, entre Commune et Gravier.

Anna M. Cologero, Sicile, âgée de 20 ans, 290 rue Poydras.

George Sontag, Allemagne, âgé de 22 ans, 225 rue Constance.

Z. M. Pike, Nlle-Orléans, âgé de 1 an et 9 mois, 209 rue Baronne.

Thomas Wm. Welsh, âgé de 2 ans et 4 mois, 95 rue [illegible].

Mort à l'Hôpital de Charité:

Un enfant inconnu du sexe féminin.

John H. Broch, âgé de 20 ans.

Michael Ford, âgé de 31 ans.

Hôpital de charité.—Nouveaux cas de fièvre jaune à l'hôpital de charité:

Paul Darniesune, France, encoignure Toulouse et Dauphine; 30 ans; 2 ans en ville; garçon; malade un jour.

Jacob Grafenheim, Allemagne, 81 rue Lafayette; 48 ans; St-Louis; 4 ans en ville; malade un jour.

Catharine Kaminski, Allemagne; 89 rue St-Pierre; 48 ans; Venezuela; 3 mois en ville; mariée; malade 5 jours.

Frank Fillerman, Anvers, encoignure Orléans et Prieur; 28 ans; 13 ans en ville; marié; malade 5 jours.

Frederick Brilliand, Ecosse; 50 ans; Donaldsonville, sans domicile; malade une semaine.

Michael Ford, Irlande, encoignure Tchoupitoulas et St-Joseph; 31 ans; Texas; 4 mois en ville; malade trois semaines.

François Vandaelinden, Hollande; 43 rue Vieille-Levée; 41 ans; Cuba; un an en ville; garçon; malade 3 semaines.

John Clifford, New York; encoignure South Mark et Nouvelle Levée; 28 ans; Galveston; 2 ans en ville; malade une demi journée.

George Johnson, Grèce; encoignure Gravier et Delta; 32 ans; Boston; un an en ville; garçon; malade deux jours.

Edward Harrel, Kentucky; 87 rue Galvez; 56 ans; St-Louis; 10 mois en ville; marié; malade un jour.

John J. O'Neill, Irlande; 47 rue North Market; 57 ans; New York; 3 ans en ville; marié; malade cinq semaines.

John C. Peterson, Suède; 49 rue Peters; 48 ans; Mississipi; trois mois en ville; deux jours malade.

John Cannovan, Chicago; 87 rue Delta; 39 ans; Memphis; un jour en ville; malade une demi journée.

Alfred Williams, Angleterre; 31 ans; venant du Lac Providence; dix mois en ville; veuf, malade un jour.

Steven Walter, natif d'Allemagne; résidence 227 rue Poydras; 39 ans; venant de l'Alabama; 10 ans en ville; garçon; malade un jour.

Franco Barz, Italie; 64 rue Bourgogne; 19 ans; trois ans en ville; garçon; malade un jour.

George Fisher, Allemagne; 217 rue Poydras; 33 ans; venant de St-Louis; 9 mois en ville; malade 8 jours.

John Ward, Dublin, Irlande; résidence encoignure Lafayette et Baronne; 38 ans; venant de Louisville; garçon; malade une demi journée.

John Quinn, Mayo, Irlande; 21 rue Delta; 35 ans; venant de Buffalo; trois ans en ville; garçon; malade 16 jours.

Frederick Hoffman, Allemagne; résidence rue Liberté près Poydras; 21 ans; venant de Chicago; quatre ans à la Nlle-Orléans; garçon; malade deux jours.

Patrick Bunbry, Maine; résidence, 73 rue Delta; 32 ans; venant du Maine; 3 semaines en ville; veuf; malade trois jours.

Bureau de Santé.—Le bureau de santé a siégé hier soir. Les Drs Choppin, Jones, Albrecht, Taney, Austin, MM. Nott et Hardee étaient présents. Le Dr Choppin occupait le fauteuil.

Le secrétaire a donné lecture d'une lettre par laquelle le maire promet au bureau l'assistance du conseil de ville. M. Pilsbury s'étonne de ce que le Dr Choppin et ses collègues aient pu un seul instant, douter de la coopération des autorités municipales; celles-ci ne reculeront devant aucun sacrifice qu'exigera la salubrité publique.

Le chirurgien général à Washington annonce qu'il y a eu 239 décès causés par la fièvre jaune et 21 causés par la petite vérole, à la Havane, dans la quinzaine expirée le 3 août.

Des résolutions qui rendent hommage au talent et aux services de feu le Dr Félix B. Gaudet, ancien président du bureau de santé de la Louisiane, ont été adoptées à l'unanimité des voix. Le défunt, disent-elles, a droit à la reconnaissance de l'Etat.

Le Dr Jones a proposé que la fièvre jaune fût déclarée épidémique; il a retiré la motion en apprenant que la société Howard se [illegible]. Son seul but était de permettre à la société de commencer à remplir sa mission ordinaire, car elle n'a pu le faire, jusqu'ici, que quand le fléau est déclaré épidémique.

Sur la proposition du Dr Jones, le président a été autorisé à modifier les règlements de quarantaine d'après l'état sanitaire actuel de la Nlle-Orléans.

Le Dr Austin s'est vivement opposé à toute modification.

Sur la proposition du Dr Jones, le conseil a été prié de voter une allocation pour l'achat de 500 gallons d'acide carbolique, 3000 gallons de chlorure de chaux et 1000 livres de couperose.

M. Nott a demandé que la quarantaine des Rigolets et celle de l'Atchafalaya fussent levées; que le salaire des employés fût accordé au soulagement des malheureux. La motion a été rejetée par la voix prépondérante du président.

M. Nott a proposé que le bureau de santé payât aux inspecteurs le reste de leurs salaires, le conseil de ville ne l'ayant pas fait. Le Dr Choppin a exprimé la plus grande sympathie pour les fonctionnaires dont les services sont si utiles, mais les frais du bureau, a-t-il dit, excèdent ses revenus; d'ailleurs, le conseil a été prié de veiller à ce que les inspecteurs reçoivent ce qui leur est dû. La proposition a été rejetée par la voix prépondérante du président.

Le Dr Taney a annoncé que le comité dont il est président doit se joindre, aujourd'hui, à M. McCaffrey pour aller voir fonctionner une nouvelle machine qui, croit-on, fournira de l'eau en abondance pour les ruisseaux de la ville.

M. Nott a soumis au bureau un rapport sur la goëlette Wilhelmia, dont le capitaine est accusé d'avoir enfreint les règlements de la quarantaine, aux Rigolets. Les dépositions des témoins interrogés par M. Nott sont contradictoires. M. Nott a dit que le capitaine intentera un procès au bureau. A la demande de M. Hardee, la décision a été renvoyée à la prochaine séance. L'intention de M. Hardee est de faire subir un contre-examen à un témoin impartial, M. Scratchley.

Le bureau, après une séance de deux heures, s'est ajourné à jeudi prochain.

Paragraphes.—La compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas ne se plaint ni de la quarantaine ni de la morte saison.

—Le major Burke est parti pour New York, où l'appelle le comité d'enquête de M. Potter. Les documents qu'il a communiqués au sous-comité que présidait M. Stanger seront la base du nouvel interrogatoire.

—La compagnie de pompiers d'Orléans No 21 vient d'offrir aux autorités municipales l'usage de sa pompe pour faire passer de l'eau du fleuve dans les ruisseaux.

—M. McCaffrey a été prévenu de l'arrivée de cent barils de chaux pour la ville. Le chemin de fer en transportera mille autres avant que les premiers soient épuisés.

—Le bureau des écoles publiques ayant décidé que la rentrée des classes n'aura lieu que le 1er octobre, les élèves auront le temps de s'y préparer.

—Un tir à la carabine, pour des prix que se disputeront des organisations militaires de la Louisiane et d'autres Etats, a été fixé au 15 octobre. Si la fièvre jaune continuait à sévir parmi nous, l'ajournement serait annoncé deux semaines d'avance. Le comité chargé de faire les préparatifs doit se réunir dans la soirée de mardi prochain.

—Les taxes perçues, en juillet, à la Nlle-Orléans, s'élèvent à $77,666 99. Il restait en caisse, à la fin du mois, $3,438 82.

—On répand de la chaux dans les quartiers infectés.

—Ponts cassés: au coin des rues Claiborne et Ursulines; au coin des rues Claiborne et St-Philippe; au coin des rues Prieur et Esplanade; au coin des rues Roman et Conti.

—Si l'on empêchait les enfants de jouer avec les allumettes, ils ne mettraient pas le feu aux planchers, comme ils l'ont fait chez M. Selyman, rue Félicité.

—Les fidèles se sont portés en foule aux églises catholiques, hier, fête de l'Assomption.

—Le *tug boat* du capitaine Kearney fait passer de l'eau du fleuve dans des ruisseaux du troisième district.

—Robert Metz, homme de couleur, qui se donnait la mission d'organiser des clubs démocrates, et dont la carrière a cessé d'être brillante, a été arrêté, hier, par les officiers McDonough et Pecora, qui l'accusent d'obtention d'argent sous de faux prétextes.

—Le collector est d'avis que les douaniers qui ont l'intention de se fixer ici doivent braver la fièvre jaune.

—Et ce chien mort, au coin des rues St. Louis et Miro?

—William Burchert, homme de couleur, a-t-il volé un chapeau?

—Effie Gray et Laura Smith, femmes de couleur, ne seraient pas à la station si elles ne s'étaient pas querellées, égratigné la figure et tiré les cheveux, au coin des rues Conti et Trémé.

—Pourquoi parlait-on, hier soir, d'une guerre avec le Mexique?

—On semble croire que les radicaux ne désigneront pas de candidats, mais aideront, de toutes leurs forces, l'organisation qui essaiera de renverser le parti démocrate.

—La société Howard a reçu de sept à huit cents lettres de garde-malades qui lui demandent de l'emploi.

—Le bruit court que le collector de la douane refuse des congés à ceux de ses employés qui ne sont pas acclimatés.

—Un commis du nom de C. W. Gray est accusé, d'après des informations reçues, du vol de deux cent quinze piastres.

—Le propriétaire du beau jardin de l'angle des rues Seconde et Chesnut a perdu des plantes rares et de grand prix; un voleur en a profité.

—Steven Barnum, âgé de trois ans, est tombé du pont de la [illegible], mouillée au pied de la rue du Quartier, et s'est noyé. La famille demeure dans la rue St-Philippe, près Chartres.

—Les bureaux de la douane sont presque déserts.

—Il s'exhale une odeur infecte d'une mare d'eau, près la gare du chemin de fer de Mobile.

—Une maison de la rue Dumaine, entre les rues Chartres et Decatur, menace ruine.

—Nous apprenons que le comité exécutif républicain de l'Etat a décidé, hier, de se réunir le 16 du mois prochain, à l'effet d'élire un nouveau comité qui sera chargé de maintenir l'organisation du parti et dont les fonctions n'expireront que dans deux ans. Il n'y aura pas de listes de candidats ni dans l'Etat ni dans la paroisse d'Orléans.

—Un grand pique-nique aura lieu dimanche, 17 de ce mois, au parc Loper, sous les auspices du club social Jessamine. Les ordonnateurs en sont MM. M. J. Keenan, J. P. Carroll, S. T. Gatchy, D. C. Devere et W. Peyregne.

Le parti national.—M. Cullom, ancien juge d'une de nos cours de district, et un des chefs du parti national, ne croit pas que ses amis politiques aspirent à plus de *greenbacks* qu'il n'en faut pour aider le commerce, encourager les industries et procurer du travail aux ouvriers. L'augmentation du papier-monnaie est, selon lui, devenue nécessaire à cause de la ligne de conduite qu'ont suivie les démocrates et les républicains en matière de finances. Le but du parti ne va pas, sous ce rapport, au-delà de celui de l'assemblée conservatrice qui siégeait tout dernièrement à Bâton-Rouge.

M. Cullom est d'opinion que l'impôt n'est pas proportionné à la valeur positive des biens fonciers, et que les propriétaires subissent, pour le maintien du gouvernement, plus que celui-ci ne devrait exiger d'eux.

Il croit que nous entretenons ou enrichissons beaucoup de fonctionnaires inutiles, ainsi qu'on peut s'en convaincre en comparant l'administration actuelle à celles qui furent établies sous l'empire des constitutions de 1812, 1845 et 1852. Les salaires, que les contribuables pouvaient tolérer aux époques de dépréciation du papier monnaie, sont beaucoup trop élevés, aujourd'hui que le greenback est au pair avec l'or. Les fonctionnaires reçoivent autant d'argent qu'ils en touchaient en 1868, 1869 et 1870, alors qu'il fallait donner deux piastres de ce qui n'en coûte qu'une maintenant.

L'ancien juge voit, dans le nombre de places que le gouverneur est autorisé à distribuer en vertu du pacte fondamental qui nous régit à cette heure, une violation des principes républicains ou démocrates. Notre gouvernement, dit-il, repose sur une théorie d'après laquelle le peuple doit gouverner par l'intermédiaire des représentants qu'il choisit; au lieu de la mise en pratique de ce principe, que voyons-nous? Une administration dirigée, en grande partie, par les fonctionnaires désignés par le premier magistrat de la Louisiane. Si le peuple, ajoute Mr Cullom, est assez sage, assez éclairé pour choisir un gouverneur, il est assez sage, assez éclairé pour se donner des juris de police et des serviteurs.

M. Cullom est opposé au système des licences, système qui équivaut à une prohibition pour les personnes dont les moyens pécuniaires sont restreints. Il ne sait pas si, aux yeux de la loi américaine, une municipalité a le droit d'imposer des fardeaux au commerce qui se fait dans les Etats.

[illegible] l'ancien juge, ne [illegible] pas [illegible] ceux qui, [illegible] après, tenteront ce qu'ils peuvent pour appauvrir et ruiner le peuple. Le parti national combattra toute politique qui aurait pour résultat de séparer les intérêts des travailleurs de ceux des capitalistes.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

Vente du shérif (succession de Daniel Edwards) à Robert B. McGuirk, un terrain avec bâtisses, compris entre les rues Columbus, Galvez, Lafitte et Miro ... $900

Vente du shérif (William S. Gilman) au Life Association of America, un terrain et bâtisses, compris entre les rues Tchoupitoulas, Gravier, Poydras et Peters ... $12,000

Mlle Margaret Barry à Mme John McMahon; 1. La moitié d'un terrain et bâtisses, sur la rue St-Louis, entre les rues Marais et Trémé; 2. Deux terrains et bâtisses, dans l'îlet compris entre les rues Douane, Derbigny, Claiborne et Bienville; 3. Un terrain et bâtisses, formant l'encoignure des rues [illegible] ... $3,100

Albinas Yerger à Bernard Yerger, un terrain et bâtisses, compris entre les rues Esplanade, Chartres, Decatur et Mandeville ... $1,200

Frederick Belser à Mme M. E. Belzer; 1. Deux terrains et bâtisses, compris entre les rues Marais, Toulouse, Tréme et St. Louis; 2. Un terrain et bâtisses, compris entre les rues Marais, St. Philippe, Ursulines et Villeré; 3. Deux terrains faisant face à la rue Bagatelle; 4. Un terrain et bâtisses, compris entre les rues Palmyre, Banks, Galvez et Miro ... $1,427

LES MEMBRES DE LA COMMISSION ALGÉRIENNE À L'EXPOSITION DE PARIS.

Les représentants de l'Algérie viennent de donner leur démission de membres de la commission algérienne de l'Exposition. C'est là un fait qu'on nous pardonnera de ne pas considérer comme historique, bien que les législateurs en question essaient d'appeler l'attention du public sur leur retraite. Ils ont adressé au ministre de l'agriculture et du commerce une fort longue lettre dans laquelle ils déduisent les raisons qui les chassent de la commission. C'est très compliqué. Il y a d'abord un conflit d'attributions, puis d'autres motifs encore.

Les communications qui nous ont été faites le 13 mars, date de notre première réunion, nous ont démontré que l'ancienne commission s'était beaucoup trop pénétrée de cette pensée qu'il fallait attirer les curieux par des exhibitions bien plus de nature à rappeler le royaume arabe qu'à faire ressortir les progrès de la colonisation en mettant en relief les résultats obtenus à force de patience et de travail; nous avons protesté contre cette tendance anti-nationale, et nous nous sommes opposés à ce qu'on plaçât dans l'exposition des mannequins revêtus des somptueux costumes des grands chefs arabes, et à ce que l'on confiât la garde du palais algérien à des soldats indigènes, à l'exclusion des zouaves, des chasseurs et autres corps de l'armée d'Afrique où servent les enfants de nos colons.

La commission, à bout de patience, nomma une sous-commission, selon l'usage antique, laquelle sous-commission vit ses ordres méconnus, et se brisa contre les résistances de M. Brosselard, délégué du gouverneur, homme farouche, dont les représentants algériens se plaignent avec amertume, et que le général Chanzy soutient d'ailleurs avec énergie.

Les plaignants continuent ainsi:

Cette situation si pénible est devenue intolérable lorsque nous avons eu connaissance d'un ordre du jour émanant du gouverneur général de l'Algérie, communiqué aux troupes composant le 19e corps d'armée, rédigé dans un style qui nous a rappelé celui du *Bulletin des Communes* dans la période du 16 mai au 13 décembre 1877, et qui est ainsi conçu:

Alger, 14 juin 1878

Mon cher général,

La presse algérienne s'est préoccupée de l'envoi qui a été fait à Paris, à l'occasion de l'exposition, de deux détachements de tirailleurs et de spahis; elle a, en outre, dans plusieurs articles, émis des appréciations malveillantes à l'égard de ces troupes indigènes.

Bien que ces attaques aient été jugées comme elles doivent l'être, il m'a paru indispensable de provoquer des poursuites contre un article injurieux paru dans la *Solidarité* du 18 mai, sur le recrutement et la composition de ces troupes; le commandement ne peut rester indifférent devant de pareilles injures.

L'affaire est déférée à la justice.

En ce qui concerne les détachements envoyés à l'Exposition, mes premiers soins, en arrivant à Paris, ont été de protester contre une mesure qui tendait à leur enlever la mission qui leur avait été confiée.

Cette mission leur a été rendue.

Je vous prie d'en donner avis aux chefs de corps; ils savent que je saurai toujours faire respecter les troupes auxquelles j'ai l'honneur de commander, mais il est bon qu'ils puissent calmer les surexcitations qui pourraient naître de ces attaques, qu'ils le fassent comprendre à tous le dédain avec lequel l'armée doit les accueillir et la confiance qu'elle doit avoir dans ses chefs et dans la justice du pays.

Agréez, etc.

Le gouverneur général de l'Algérie,
Signé: CHANZY.

Nous n'avons pas à relever ce langage inqualifiable à l'encontre d'une commission en grande partie composée de membres du Parlement.

Suit la formule de la démission et les signatures:

POMEL, sénateur d'Oran.—LELIÈVRE, sénateur d'Alger.—LUCET, sénateur de Constantine.—JACQUES, député d'Oran.—GASTU, député d'Alger.—THOMSON, député de Constantine.

Le *Moniteur universel* donne de toute cette affaire une explication beaucoup plus simple, et qu'il nous est d'autant plus agréable de reproduire que nous-même nous avons annoncé, il y a six semaines, ces difficultés et leurs causes réelles.

On se souvient que, sur la demande de M. le maréchal-président de la République, le gouverneur de l'Algérie a envoyé à Paris un détachement de spahis et un de tirailleurs pour servir de garde d'honneur à l'exposition de l'Algérie. Ces soldats indigènes furent mis par M. le ministre de la guerre et M. le gouverneur de Paris, à la disposition de M. Krantz, qui en forma un poste de plantons sans armes à la porte du palais algérien. Le public voyait avec intérêt et sympathie ces braves soldats, dévoués à la France, dont le costume oriental ajoutait encore au pittoresque et par suite à l'attraction de l'exposition algérienne.

Cependant il arriva que cette exhibition si innocente de turcos et de spahis faite par M. Krantz eut le don de déplaire à quelques représentants de l'Algérie. A l'instigation de M. Thomson et de M. Pomel, ces messieurs résolurent de faire une démarche auprès de M. le ministre de l'agriculture pour protester contre cette mesure et demander la suppression des spahis et des tirailleurs. On leur fit remarquer, avec beaucoup de raison, que la présence de ces soldats n'avait rien que de très légitime, que cette mesure rentrait dans les dispositions générales de l'Exposition et que leur renvoi, très difficile à expliquer, les froisserait et amènerait chez les indigènes de l'Algérie une émotion et une inquiétude qu'il fallait éviter. MM. Pomel et Thomson crurent leur amour-propre engagé et insistèrent de nouveau pour obtenir cette étrange satisfaction. Le conseil des ministres fut alors saisi de la question et décida que, l'expulsion des troupes indigènes de l'Exposition de l'Algérie pouvant soulever une difficulté politique, le poste serait maintenu.

C'est alors que MM. les représentants de l'Algérie, s'exagérant la portée politique de ce léger incident, en firent une question de cabinet et trouvent utile de donner leur démission.

Enfin le correspondant du *Nord* nous paraît également bien avisé dans ses explications; il n'y aurait là, dit-il, qu'une manifestation destinée à forcer le gouvernement à remplacer le général Chanzy. (*Figaro*).

GARIBALDI À CAPRERA.—On écrit de Maddalena, le 20, à la *Lombardia*:

Le docteur Prandina, de Milan, est arrivé aujourd'hui à Caprera sur le paquebot de Civita-Vecchia. Je puis vous assurer qu'il n'est pas venu comme médecin, la santé du général étant excellente. Cela est si vrai, qu'hier le glorieux vieillard a voulu faire avec sa famille une promenade à travers l'île. Un vent très frais soufflait. Le général était de bonne humeur et causait gaiement. En arrivant au lieu dit le Magassino, sur le bord de la mer, il voulut s'arrêter et exprima le désir de dîner au bord de la mer. On improvisa une table, autour de laquelle s'assirent, outre le général, le docteur Prandina, la signora Francesca, le colonel Basso et moi.

Le général avait à ses côtés ses deux enfants, Manlio et Clelia. Le dîner fut gai. On parla politique. Garibaldi, faisant allusion à l'agitation pour l'*Italia irredenta*, a dit qu'il espérait qu'à l'occasion la jeunesse italienne saura faire son devoir.

Deux jours après, Garibaldi a écrit la lettre suivante que publient les journaux italiens.

Caprera, 22 juillet.

Mon cher Nuvolari,

L'Italie vient de faire de magnifiques manifestations en faveur de nos frères esclaves; mais il ne faut pas miner le ministère Cairoli.

Recommandez l'exercice du tir dans toutes les provinces italiennes, car après les paroles il faudra en venir aux faits.

Toujours vôtre.

G. GARIBALDI.

ASSOMPTION.

La candidature du major Burke endossée.

Nominations faites par la Législature et le Juri de Police.

Une assemblée populaire du parti démocrate-conservateur de la paroisse Assomption a eu lieu à Napoléonville, samedi, le 10 août 1878.

L'assemblée a été appelée à l'ordre par M. L. U. Folse, président du comité central, qui a nommé l'honorable F. Amédée Tête, président, et M. P. J. Gilbert, secrétaire. Le président a dit que l'objet de l'assemblée était de choisir deux candidats pour la Législature et huit pour le juri de police.

Sur motion du col. W. W. Pugh, le président a nommé un comité composé de MM. W. W. Pugh, L. U. Folse, Numa Vives, Drauzin Himel et D. R. R. Beasly, avec mission de rédiger des résolutions relatives aux nominations faites par la récente convention de Bâton-Rouge. Le comité après s'être retiré un instant et avoir mûrement délibéré, a soumis le rapport suivant qui a été adopté avec unanimité:

Résolu, que ce qu'a fait la convention d'Etat récemment réunie à Bâton-Rouge reçoit notre approbation pleine et entière, surtout le principes énoncés dans la plateforme du parti.

Résolu, que le choix du major E. A. Burke comme candidat aux fonctions de trésorier d'Etat, est cordialement approuvé par cette assemblée populaire; et, bien que l'un ou l'autre des candidats proposés eût fait un officier publique honnête et zélé, nous accueillons avec faveur, cependant, la nomination de la convention, la croyant très convenable et la regardant comme une récompense due aux services diplomatiques et efficaces rendus par le major Burke pendant cette dernière lutte, de laquelle est résultée la restauration de notre Etat à ces droits auxquels il avait des titres légitimes.

Résolu, que la nomination de l'hon. J. H. Acklen comme candidat du troisième district congressionnel, reçoit notre approbation sincère et unanime.

Sur motion du Dr Thos. K. McNeil, dûment secondée, l'assemblée a procédé à la désignation de deux candidats pour la Législature.

H. H. Carver et P. J. Gilbert ont proposé le nom de l'Hon. E. F. X. Dugas, et M. Drauzin Himel a proposé celui de Robert Lawrence Pugh. Les deux noms ont été accueillis avec applaudissements et élus à l'unanimité.

La résolution suivante offerte par M. A. T Pugh a été adoptée:

Résolu, que les citoyens des divers wards de juri de police en cette paroisse, ici présents, font choix pour leurs wards respectifs d'un candidat pour le juri de police de cette paroisse, et que les candidats ici désignés sont, par l'assemblée, déclarés être ceux des dits wards.

En vertu d'une résolution, l'assemblée s'est ajournée pendant une heure; après quoi, chaque district de juri de police s'est réuni et a proclamé les candidats suivants:

Premier district, Lucien D. Truxillo; second district, col. W. B. Ratliff; troisième district, E. L. Monot; quatrième district, Drauzin Himel; cinquième district, L. L. Aucoin; sixième district, F. W. Pike; septième district, Bremen Guedry; huitième district, Neuville Blanchard.

La motion suivante de M. Walter Guion a été favorablement accueillie:

Résolu, que le comité Central de cette paroisse est autorisé à remplir toutes les vacances qui pourraient survenir dans les rangs des candidats de la paroisse.

M. H. H. Carver a prononcé un discours éloquent.

Une motion du Dr R. R. Beasly a été adoptée à l'effet de livrer le procès-verbal de cette assemblée à la publicité du *Pionnier d'Assomption* et des journaux de la Nouvelle-Orléans. L'assemblée s'est alors ajournée *sine die*.

F. AMÉDÉE TÊTE, président.
P. J. GILBERT, secrétaire.

Extraits additionnels de la presse sur la nomination pour le trésorier:

(*Herald* de Bâton-Rouge, 10 août 1878.)

La nomination de M. E. A. Burke pour la haute et grave position de Trésorier d'Etat a été cordialement approuvée par tous ceux qui se sont exprimés devant nous. Nous en sommes charmé, car il n'y a rien là que de très convenable.

(*Iberville South*, 9 août 1878.)

Le major E. A. Burke, d'Orléans, après une lutte longue et opiniâtre à la convention de Bâton-Rouge, a obtenu la nomination pour la place de Trésorier de l'Etat. C'est la plus belle campagne qui ait jamais été faite dans une convention en cet Etat, et au vainqueur nous offrons nos cordiales félicitations et notre appui.

(*Telegraph d'Ouachita*, 9 août 1878.)

Le major Burke, l'heureux candidat pour la nomination, comme il le sera pour l'élection, nous est connu comme un homme de grande aptitude administrative naturellement et d'une grande expérience financière. Dans la campagne de 1876, ses services furent précieux. Le gouverneur Nicholls les a reconnus en le nommant collecteur des taxes d'Etat du Premier District de la Nlle-Orléans. Le major Burke a été le représentant confidentiel du gouverneur à Washington pendant la contestation entre les gouvernements de Packard et de Nicholls, et la correspondance et les documents, récemment publiés, montre que le major Burke s'est acquitté de ses devoirs très délicats d'une manière effective.

Le major Burke est un parleur de premier ordre, non orateur à la manière de George Sheridan qui pouvait faire cent fois le même discours et toujours paraître original, mais raisonneur solide et logique. Nous ne hasardons rien en disant qu'il fera une active campagne dans l'Etat, de manière que tout le monde pourra dire qu'il a vu et entendu le major Burke en personne. C'est un excellent homme et c'est là l'impression qu'il fera sur tous ceux qui le verront et auront affaire à lui.

(*Times* de Shreveport, 9 août.)

E. A. BURKE.—Nous avons remarqué hier que l'excitation causée par la défaite du major Moncure, pour la nomination de trésorier d'Etat, était considérablement tombée. On a compris en y réfléchissant bien qu'on ne puisse pas toujours obéir à des préférences locales et qu'autant qu'il y aura des partis la discipline de parti sera volontairement maintenue. Il y a quantité de formules sur la férule de parti et d'autres termes semblables. Pour notre part nous n'essayerons pas d'en faire usage. Tout électeur intelligent a son opinion sur la politique gouvernementale qui servira le mieux les intérêts du pays, et il est moralement obligé de voter suivant ses convictions. Le devoir d'un journal de parti est de tâcher de confirmer ses amis dans la foi et de faire autant de convertis de l'autre côté que possible. Nous soutenons que les principes du parti démocrate sont les meilleurs pour le Sud et que ses seuls amis au Nord sont dans ce parti. Croyant fermement cela, nous devons mettre nos amis en garde contre le mal de la désertion pour des causes légères et triviales.

Des individus peuvent avoir certains préjugés contre M. Burke, mais nous doutons qu'ils soient bien fondés. Nous avouons avoir partagé ces sentiments, bien qu'ils fussent, nous l'avouons aussi, basés sur des raisons vagues. Mais pendant un séjour de deux mois à la Nlle-Orléans à l'époque où il y avait lutte entre les gouvernements de Nicholls et de Packard nous avons entendu parler beaucoup de ses efforts infatigables en faveur du premier. Quand nous avons vu la confiance qu'on avait dans son jugement et dans son intégrité, quand nous avons vu des hommes influents et le gouv. Nicholls lui-même avoir cette confiance, nous avons été forcé de convenir que nous avions été injuste dans notre opinion à l'égard de cet homme.

Il est courtois de manières, calme et modeste; son énergie est extraordinaire, sa capacité administrative est probablement supérieure à celle de tout homme dans l'Etat, sa tête est aussi claire qu'une cloche, et son jugement est rarement en défaut. Il a plus fait pour organiser le parti démocrate à la Nouvelle-Orléans dans les élections de 72, 74 et 76 qu'aucun autre, et son influence y est si grande qu'il peut obtenir 2,000 votes de plus que tout autre candidat pourrait le faire. Il a certainement bien mérité du peuple de la Louisiane, et nous avons l'assurance qu'il sera élu à une majorité écrasante quand même il y aurait un candidat d'opposition.

Notre plateforme et notre candidat endossés.

(*Madison Journal*.)

L'œuvre de la convention démocratique de l'Etat de la Louisiane est terminée; nous avons le major E. A. Burke, de la Nlle-Orléans, comme candidat pour la place de trésorier d'Etat, et une plateforme qui, dans son ensemble, donnera une satisfaction générale. Le candidat, le major Burke, est bien connu comme l'agent particulier du gouverneur Nicholls, à Washington, pendant la lutte entre ce dernier et Packard pour la suprématie dans l'Etat, lutte dans laquelle il a remporté une victoire décisive. Nous croyons que c'est un homme de grandes capacités administratives, d'une intelligence très vive et qu'il est animé de vues aussi larges que libérales. La plateforme a été adoptée sans opposition, et le ton conservateur qui règne indique que certains points en ont été écartés dans le but de cimenter l'union du parti. La plateforme est clair, juste et ferme; le parti consent à être jugé par ce qui y est inscrit et se présentera avec son égide devant le pays.

Bulletin météorologique.

Jeudi, 15 aout, 3 h. 43 P.M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Ga	[illegible]	Memphis, Tenn	91
[illegible]	[illegible]	[illegible]	84
[illegible]	[illegible]	Montgomery, Ala	90
Cincinnati, O	87	Nashville, Tenn	88
Davenport, Iowa	75	New Orleans, La	87
Dubuque, Iowa	76	Omaha, Neb	73
Galveston, Texas	89	Pittsburgh, Pa	84
Indianola	89	Savannah, Ga	89
Keokuk, Iowa	78	Shreveport, La	93
Key West, Fla	86	St Louis, Mo	74
La Crosse, Wi	74	St Paul, Minn	68
Leavenworth, Kas	81	Vicksburg, Miss	92
Louisville, Ky	86	Yankton, D. T.	72

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	7.10	Nashville, Tenn	2.03
Cairo, Ill	16.07	New Orleans	9.69
Cincinnati, O	9.05	Omaha, Neb	9.09
Davenport, I	3.21	Pittsburgh, Pa	2.04
Keokuk, Iowa	4.07	Shreveport, La	16.10
La Crosse, Wis	1.00	St Louis, Mo	15.09
Leavenworth, K	10.07	St Paul, Minn	3.05
Louisville, Ky	5.10	Vicksburg, Miss	21.02
Memphis, Tenn	12.08	Yankton	6.02

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

W. U. SIMONS
Sergeant Signal Service, U. S. A.

Le foie est roi.—Le foie est l'organe important de tout le système humain, attendu qu'il contrôle la vie, la santé et le bonheur de l'homme. Quand il est troublé dans son action propre, toutes sortes d'indispositions en sont le résultat. La digestion de la nourriture, les mouvements du cœur et du sang, l'action du cerveau et du système nerveux, sont en connexion avec les opérations du foie. Il a été prouvé avec satisfaction que le "Green's August Flower" est sans pareil pour guérir les gens affligés de dyspepsie ou de la maladie du foie, et tous les nombreux symptômes qui résultent d'un mauvais état du foie et de l'estomac. Bouteilles d'échantillon pour essayer, 10 cents. Vendu dans toutes les villes du continent occidental. Vous verrez que trois doses vous soulageront.

MÈRES, MÈRES, MÈRES.

Ne manquez pas de vous procurer le sirop connu sous le nom de "Mrs Winslow's Soothing Syrup" pour toutes les maladies occasionnées par la dentition chez les enfants. Il soulage, guérit des coliques, règle l'intestin, et, en rendant la santé à l'enfant, assure le repos à la mère.

3 avril—

Décédée, hier matin, jeudi, 15 août 1878, à 9 heures 10 minutes, à l'âge de 69 ans, Dame Veuve P. P. G JANVRY. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de ses fils, sont respectueusement priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, vendredi à 8 heures précises. Le convoi mortuaire partira de sa dernière résidence encoignure des rues St. Pierre et Bourbon.

Le Moniteur de St-Jean Baptiste ainsi que les journaux d'Orléans et de Bordeaux sont priés de reproduire.

Décédé jeudi matin, 15 août 1878, à 9 heures moins un quart, SAMUEL JARVIS, fils aîné de B. F. PETERS et MARIE FÉLICIE LAMONNIER, âgé de 4 ans et 6 mois.

Décédé hier, 15 août, à 9 heures du matin, EDOUARD LACAZE, à l'âge de 28 ans, natif de Montaut, Basses-Pyrénées, France. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 10 heures A. M. Le corps est exposé rue Elmire No 122. Ses amis et connaissances, ceux de son oncle, ainsi que les gardes Lafayette, sont priés d'assister à ses funérailles.

De la part de P. Bergès.

GARDES LAFAYETTE.—Vous êtes requis de vous rendre en uniforme et en armes à votre arsenal VENDREDI le 16 août, à 9 heures du matin, pour rendre les derniers devoirs au sergent ED LACAZE, décédé le 15 août à l'âge de 29 ans.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du Capitaine,
L. PALAS.
Le Sergent Secrétaire par intérim,
P. BERGÈS.

ENTREPOT DE TAPIS.

17 ... Rue de Chartres ... 17

NOUS venons de recevoir et nous offrons A TRÈS BAS PRIX 300 rouleaux de nattes, Blanches, à carreaux rouges, fantaisie; TAPIS de tous genres et de toutes qualités; TOILES CIRÉES pour planchers et tables; STORES, Dessus de tables et de pianos; RIDEAUX et Étoffes à meubles; BROCATELLES, CATELINES, TERRIES, &C., &C.

A. BROUSSEAU & SON.

4 juillet—

LA mort de M. A. BROUSSEAU n'occasionne aucun changement dans les affaires de A. BROUSSEAU & SON.

Nlle-Orléans, 13 août 1878. 10f

Théâtre des Variétés,
Samedi, 17 août 1878,
Grande représentation
—Donnée par le—
Club Dramatique Louisianais
—Au bénéfice des—
WILTZ GUARDS,
PAUL JONES,
Drame en 5 actes.

Billets ... $1. Places réservées. Secondes (entrée rue Bourgogne) ... 25 cents.

13 août—3f

A Vendre,

GROCERIE. La GROCERIE bien achalandée, à l'encoignure des rues Bagatelle et Girod.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

16 août—6t

J. THOMSON & BROS.,
Importateurs et Marchands de
Voitures, Wagons
et matériaux à fabriquer les
CHARRETTES,
Et fabricants de
Voitures légères et de Wagons à ressorts.
Tout à des prix raisonnables.
68 & 70 RUE DES REMPARTS
Coté Sud,
Entre Commune et Gravier.
11 août—3m

AUX FAMILLES.
LE MALAKOFF BITTERS

se trouve en vente, chez les principaux pharmaciens de cette ville, pour en faciliter l'usage aux familles, auxquelles il est spécialement destiné afin qu'elles puissent apprécier les propriétés médicinales que possède ce Bitter.

Propriétaire: Alph. WALL.
21 mars—

J. L. BALTZ,
Au No 81 de la rue de la Douane.
NOUVELLE-ORLEANS,
Propriétaire du
Pavillon du Chemin de Fer,
A l'extrémité du chemin de fer de la ville, au lac. Rafraîchissements aux prix de la ville.
26 mai—3m

A louer présentement.

La vaste résidence No 162 rue des Ursulines, entre Remparts et St-Claude, contenant 7 appartements à feu, et possédant tous les agréments pour une nombreuse famille. Conditions libérales. S'adresser rue Robertson No 176, entre Ste-Anne et Dumaine.

6 août—12t

Université de la Virginie.

LA session commence le PREMIER OCTOBRE et dure neuf mois. L'institution est organisée sur la base du système électif, l'étudiant ayant lui-même le choix de ses études, et pouvant suivre les cours du Département Académique des Ecoles de Droit, de Médecine, du Génie Civil et d'Agriculture. Pour le catalogue, s'adresser au Secrétaire de la Faculté, P. O. University of Virginia.

JAMES F. HARRISON, M. D.
Chairman de la Faculté.
20 juillet—6m—Mardi, J. D.

PHILIP WERLEIN,
No. 135, RUE DU CANAL.
Le plus grand magasin de Pianos et de Musique dans le Sud.
M. WERLEIN offre un assortiment de plus de
200 PIANOS ET ORGUES

Comprenant les célèbres Pianos Chickering qui sont sans rivaux.
Aussi—les excellents Pianos Mathushek, Hardman & Hale, droits et carrés.
Aussi les ORGUES renommées ESTEY & MASON & HAMLIN.

Aux prix les plus bas et aux conditions les plus avantageuses qui aient jamais été offertes.

PIANOS NEUFS pour $200 et au dessus, pleinement garantis.
PIANOS D'OCCASION en excellent état pour $25 et au dessus.
ORGUES NOUVELLES pour $50 et au dessus.

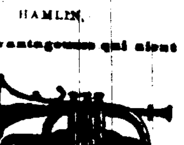

☞ Réparation, accord, loyer et échange de pianos aux conditions les plus raisonnables.
☞ Importation directe de musique, d'instruments de musique, etc.

19 mai—

MAGASIN DE MUSIQUE DE
GRUNEWALD,
Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde,
QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE
PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,
PIANOS DONT PLUS DE 67,000 sont faits et se vendent. C'est le nombre le plus considérable qu'ait atteint une maison quelconque, ce qui démontre clairement LA POPULARITE DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de la maison GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations.

GRUNEWALD est également agent-général pour la vente des PIANOS

NOS STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS" qui excellent TOUS LES AUTRES, pour la vente des pianos de KNABE, HAINES ET FISHER—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix, au comptant. ORGUES des meilleurs fabricants—Importation directe de musique.

VENTE EN GROS ET EN DETAIL.

S'adresser à
Louis Grunewald,
Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE,
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Peychaud.
17 mai 78—1 an. 36 rue de Chartres et 26 rue Bienville, Nlle-Orléans.

PHARMACIE DUCONGE,
30 ... RUE DE CHARTRES ... 30
NOUVELLE-ORLÉANS.
A. CARROUCHE,
SUCCESSEUR.

LES personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouche reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soin et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.

Agence pour la vente du Willcox's Dysentery Remedy.

1er sept.—1 an.

AVIS.—Bureau du Board of Underwriters, 7 août 1878.—Attendu que le Département de l'incendie éprouve une grande difficulté à avoir accès à tous dans les magasins ou entrepôts fermés par des portes en fer, le public est ici requis de laisser ouvertes les portes du centre de chaque étage, excepté celles donnant sur les galeries du premier étage.

Par ordre du Board, GEORGE MATHER, Secrétaire.
8 août—

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

LES membres de la Société Française du 2d district sont respectueusement informés par le soussigné qu'ils trouveront toujours à la Pharmacie de la rue Dauphine, près de l'encoignure Dugane, des médicaments frais de premier choix. Les prescriptions y sont exécutées, jour et nuit, selon toutes les règles de l'art.

LÉON ARLAUD.
Pharmacien de la Société Française.
8 août—1m ... 30 rue Dauphine.

Avis Important.
BOULANGERIE A VENDRE.

LES personnes devant à la boulangerie de feu A. CAZEAUX, sont priés de ne régler ce qu'elles doivent qu'avec la veuve, 131 rue Douane. La boulangerie est à vendre. La clientèle est de choix, le local parfait. Les conditions raisonnables. S'adresser sur les lieux, 131 rue Douane.

11 août—6f

AVIS.
Succession d'Alexis De Bruille.

LE soussigné ayant été reconnu par l'Hon. Deuxième Cour de District comme, l'associé survivant de l'ancienne raison sociale de A. De Bruille, et comme tel, mis en possession des biens de la société, pour en opérer la liquidation par la voie ordinaire des affaires, avis est par le présent donné à tous ceux qui doivent au dit A. De Bruille d'avoir à s'acquitter, et les personnes ayant des réclamations contre la dite société sont invitées à les présenter à Mme Flavie Dacier, coin Royale et Bienville, ou à son avoué, W. F. Murphy, No 97 rue de la Douane, coin Royale.

8 août—6f

Pierre dans la Vessie

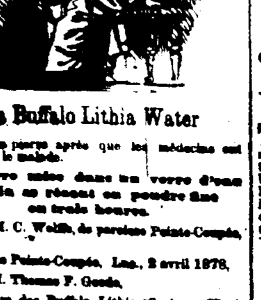

La Buffalo Lithia Water

guérit de la pierre après que les médecins ont jugé la maladie incurable.

La pierre mise dans un verre d'eau Lithia se réduit en poudre fine en trois heures.

Cas de M. C. Wolffe, de paroisse Pointe-Coupée, Louisiane.

Paroisse Pointe-Coupée, Lne., 2 avril 1878.

A M. Thomas F. Goode,
Propriétaire des Buffalo Lithia Springs, Virginie.

Il y a deux ans je commençai à souffrir de douleurs vives et constantes aux reins, [illegible] attaques [illegible]. Je fus souvent soulagé en rendant des pierres du poids de quatre à dix grains, et d'autres d'un moindre volume; je rendais aussi du sable en assez grande quantité, et j'éprouvais alors soulagement.

J'employai vainement les meilleurs médecins. Mon état ne variait pas et je me sentais réduit à une telle condition, que ces derniers me dirent franchement que l'art était impuissant et que mon cas était désespéré. Je ne comptais plus que sur la mort pour me délivrer de ma misérable existence. M. J. L. Lyons, pharmacien-droguiste de la Nlle-Orléans, me conseilla il y a environ six mois d'essayer de la "Buffalo Lithia Water," No 2, et je fis ce qu'il me recommandait. Une semaine environ après avoir commencé à faire usage de cette eau, j'eus une attaque beaucoup plus sévère que celles dont je souffrais habituellement, et je rendis deux petites pierres. Je mis l'une d'elles dans un verre de l'eau Lithia et au bout de trois heures elle se trouvait réduite en poudre fine. Cela m'engagea à continuer [illegible]. Je n'ai plus eu d'attaque depuis, et je n'ai plus rendu ni pierre ni sable.

La douleur aux reins a entièrement disparu; j'ai engraissé [illegible] et j'ai complètement recouvré la santé. Je suis heureux de reconnaître que je dois la vie et le bien-être que j'éprouve maintenant à l'usage de la Buffalo Lithia Water.

Agréez, etc., C. WOLFFE.

Déclaration de M. J. L. Lyons, droguiste en gros et importateur, 42 et 44, coin Gravier et Camp, Nlle-Orléans, Lne.

Nlle-Orléans, Lne, 5 avril 1878.

Je puis attester personnellement l'authenticité de la déclaration précédente de M. C. Wolffe, qui est un de mes plus estimables clients.

26 juillet—2m. J. L. LYONS.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 15 août—CLASSE NO 193.

Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
65	61	70	77	28	53	69	2	6	60	32	55	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature.

Ce 15 août 1878—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN
LOUIS H. PILIE
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tout temps, dans toutes nos succursales.

TRANSFERT DE MAGASIN.
ELKIN & CO.,
168 ... RUE DU CANAL ... 168
se proposant de transférer leur magasin au
No. 190 RUE DU CANAL,
vers le 1er septembre, offrent de
GRANDS AVANTAGES
aux acheteurs de
TAPIS,
TOILES CIRÉES, NATTES, &c., afin de diminuer leur stock.
24 juillet—1m

AUX DAMES!
Confections, toiles des meilleurs goûts,
Détaillées aux prix de gros.

Confection de deux pièces, $2.50; confection de trois pièces, $3.00, expédiées par la poste, franco de port. Cinq ou plus de cinq confections, expédiées par l'express, à nos frais. Nous faisons une grande quantité de ces articles pour le commerce, et en avons détaillé des milliers. Ils sont bien faits, élégamment garnis [illegible] de noir, et la partie supérieure est en lustre blanc. Le buste a de 28 à 42 pouces. Nous en faisons de plus grands sans rien demander de plus. Les dames qui voudront être nos agents, recevront 10 confections en recevant des gratis. Ecrire très lisiblement son nom, son bureau de poste, son comté et son Etat, et écrire de manière à ce qu'il n'y ait pas d'erreur. Envoyer par lettre, carte ou traite. Satisfaction garantie. Chaque personne achetant a droit à la nouvelle plume et au nouveau [illegible] de Foster. Adressez toutes les demandes à

G. W. FOSTER & CO.,
173 & 285 E. Madison St. Chicago
23 juin—

10 cts. l'Excursion.

TOUTE personne désirant jouir de l'excellente brise du fleuve et passer une agréable après-midi, pourra le faire moyennant DIX SOUS. Cette modique somme payée en s'embarquant sur le bateau-ferry donnera le droit d'y demeurer toute l'après-midi pourvu qu'on ne le quitte pas un instant. Enfants au-dessous de douze ans, moitié prix; enfants au-dessous de trois ans, gratis.

26 juil—1m

CHAUSSEZ-VOUS
—A—
L'Étoile Rouge
Coin Douane et Bourbon.
18 juil—1m

Avis spécial.

A partir de lundi, 5 août, les trains de passagers partiront d'Alger pour Morgan City le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI à 8 heures du matin. Le ferry-boat quitte le pied de la rue Ste Anne à 7 heures et demie du matin. Les trains, pour revenir à Alger, partent de Morgan City à midi 45 minutes.

Un train de passagers partira d'Alger pour Houma le MARDI et le SAMEDI à 8 heures du matin, et quittera Houma, pour revenir à Alger, à 1 heure et quart de l'après midi.

Les trains de fret partiront d'Alger le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI à 8 heures du matin.

A ces trains de fret sera joint chaque fois un wagon pour passagers.

3 août—12t

FIÈVRE JAUNE.

COMME préservatif contre la fièvre jaune ainsi que comme cure dans toutes les périodes de l'attaque, prenez le Sudiana Cordial, un composé mexicain purement végétal dont on s'est servi avec les résultats les plus satisfaisants à Porto Rico, la Havane et Vera Cruz.

Prix: Une Piastre la bouteille.

Dépôt à la Nlle-Orléans, chez P. L. CUSACHS, Droguiste, 27, rue Royale.

26 juil—1m

AVIS.

LE docteur BEROT, ancien médecin principal à l'hôpital de la marine française à la Havane, offre ses soins gratuitement à tous les Français nécessiteux pendant le temps que durera la fièvre jaune. 44 rue Peters, (Front Levee) entre Champs-Elysées et Marigny.

15 août—